Les indemnités des fonctionnaires à la Chambre

M. Poincaré a posé la question de confiance

PAR 392 VOIX CONTRE 160, LA CHAMBRE A DECIDE QUE LES FONCTIONNAIRES, DÉLEGUÉS A LA REVISION DES TRAITEMENTS, SERAIENT NOMMES PAR LE GOUVERNEMENT ET NON ELUS

Paris 22. — La Chambre a repris la discussion du projet de loi de finances qui comprend l'indemnité de vie chère aux fonctionnaires.

On aborde la discussion de l'article 4. Un amendement BALANANT assimilant aux étudiants les apprentis dont les parents sont fonctionnaires, et donnant ainsi le droit à ces derniers de percevoir les indemnités pour charges de famille est adopté.

LES PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES

M. Bokanowski déclare ensuite que la Commission va transmettre à la Chambre des nouvelles propositions destinées à relever le traitement des fonctionnaires.

1° Une révision générale de tous les traitements aura lieu avant le 1er Janvier 1925 ;

2° Un reclassement des localités qui doivent donner droit à l'indemnité de résidence, sera fait ;

3° De nouvelles indemnités pour charges de familles seront accordées. La dépense totale se montera à 290 millions dont 50 millions pour les cheminots qui sont toujours assimilés aux employés de l'Etat.

De plus en ce qui concerne la révision des traitements il est entendu que les services seront comprimés de façon à compenser les dépenses qui résulteront de l'augmentation des traitements.

Ces dispositions suscitent de vives critiques de la part de LEBAS, GOUDE, BRACKE auxquels le Bloc National répond par le truchement de MM VALLAT et VILLEMAIN.

LA REVISION DES TRAITEMENTS

La Chambre passe à l'article 4 bis ainsi conçu : la révision générale des traitements et indemnités de toute nature fera l'objet de propositions avant le 31 octobre 1924 afin que la Chambre ait le temps avant la fin de l'année de voter ces propositions.

UN AMENDEMENT LEBAS

LEBAS propose un paragraphe précisant que dans la Commission de classement du personnel celui-ci aura une représentation égale à la moitié du nombre des membres de la Commission.

Le Ministre des Finances repousse cet amendement et déclare qu'en agissant ainsi ce seraient les intéressés eux-mêmes qui fixeraient leur traitement.

LEBAS réduit alors de la moitié au tiers la proportion des délégués du personnel.

Le Ministre accepte cette proposition, mais propose [illegible] délégués soient nommés par le Ministre comme pour la Commission Hébrand-Villeneuve.

M. POINCARE POSE LA QUESTION DE CONFIANCE

En suivant la motion Lebas, déclare le Président du Conseil, vous donneriez une prime aux agitateurs. *Le Gouvernement n'acceptera sous aucun prétexte que les délégués du personnel à la Commission de classement soient élus par l'ensemble des fonctionnaires.* C'est une question d'ordre public, le Gouvernement pose la question de confiance.

LEBAS insiste pour le vote de son amendement, il signale des cas où des Administrations élisent des délégués.

M POINCARE ne veut pas céder. Une telle innovation constituerait un régime des soviets administratifs.

M. HERRIOT, au contraire, demande à la Chambre de faire confiance aux fonctionnaires et il votera l'amendement Lebas.

LES DÉLEGUES NE SERONT PAS ÉLUS

L'amendement LEBAS est divisé en deux parties.

La Chambre vote d'abord pour savoir si la Commission de révision des traitements comprendra un tiers de représentants du personnel. La Chambre l'adopte à mains levées à l'unanimité On passe ensuite à la question de savoir si ces représentants seront nommés par le Gouvernement ou élus comme le demande LEBAS.

Le Président met aux voix les mots « élus par le personnel ». Cette seconde partie n'est pas acceptée par le Gouvernement et pour laquelle M Poincaré a posé la question de confiance est repoussée par 392 voix contre 160

La séances est ensuite suspendue et la suite de la discussion renvoyée à 21 heures.

L'affaire des Camelots du Roy à Lille

LES INCULPÉS SONT MIS en LIBERTÉ PROVISOIRE. — ILS COMPARAITRONT PROCHAINEMENT EN CORRECTIONNELLE.

M. le Juge d'instruction Bergier, a donné hier l'ordre de mettre en liberté provisoire les manifestants, arrêtés dimanche dernier, lors des incidents violents qui se déroulèrent sur la Grande Place de Lille.

Ces manifestants, MM. Gabriel et Michel Théry, ainsi que André Rassez, comparaîtront en correctionnelle, vers le milieu de la semaine prochaine, probablement mercredi, sous l'inculpation de coups et blessures à agents, rébellion et port d'arme prohibée.

Deux autres, MM. Jean Théry et Pattyn, seront jugés à la même audience pour port d'arme prohibée.

Le témoignage et le secret professionnel du journaliste

Notre directeur vient d'adresser à M. Langlais, président de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Je tiens à vous dire que je m'associe pleinement à la thèse que vous avez défendue comme président de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord, en ce qui concerne le secret professionnel du journaliste.

Lorsque notre distingué confrère M. Assoignon a été invité par M. le juge d'instruction à témoigner à propos de la manifestation des Camelots du Roy, il a parfaitement agi en se retranchant derrière le secret professionnel. Il a comparu et par conséquent il a satisfait à la citation. L'article 80 du code d'instruction criminelle peut-il en demander davantage ?

Le témoignage de notre confrère vous l'avez fort bien dit, c'est la communication qu'il a télégraphiée au journal dont il est correspondant En l'espèce le journaliste n'est pas un passant ou un curieux. Son devoir professionnel l'oblige à voir, mais à voir avec les yeux du journal qu'il représente. L'homme disparaît devant l'informateur de presse

Nous ne saurions trop défendre le secret traditionnel de notre profession. On accueille le journaliste en confiance, comme un regard nécessaire de l'opinion publique sur la vie sociale et ses manifestations, mais non pas comme l'œil de la police. C'est la dignité et l'honneur du métier de journaliste que de ne pas trahir cette confiance, quels que soient les hommes ou les partis qui la lui témoignent.

S'il en devait être autrement, c'est que l'opinion publique n'aurait plus le droit d'être renseignée, c'est que la liberté et l'indépendance de la presse seraient atteintes et ce serait, à mes yeux une diminution des garanties constitutionnelles de la République

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus confraternels.

Eugène GUILLAUME,
Directeur du « Réveil du Nord ».
Vice-président de l'Association Professionnelle des journalistes.

LE GRAND PROCÈS GERMAINE BERTON

On a entendu les derniers témoins, presque tous, ils l'acquitteraient

Paris, 22. — Aujourd'hui s'est déroulé la 5e audience du procès de Germaine Berton.

Il est décidé de siéger lundi matin, afin de terminer le procès le soir même.

Le président de la Ligue des Droits de l'Homme, M. Ferdinand Buisson vint à la barre l'un des premiers. On a écrit des calomnies sur tout le monde avant et après le procès Jaurès, dit-il ; cette enfant n'a-t-elle pas été poussée par ces écrits à commettre son acte ?

Et le témoin répète : Que les jurés auront à juger non seulement sur le crime, mais aussi sur les sentiments de l'accusée au moment du crime.

M. André Lefebvre, député, vient rappeler alors ce qu'il a déjà dit au juge d'instruction sur certaines menaces qui lui ont été adressées et dont il a donné connaissance à M. Daudet.

Lorsque l'ancien ministre parle de gouvernement étranger qui aurait pu susciter les menaces, Germaine Berton se lève d'un bond et fixant M. Lefebvre, elle s'écrie : Je tiens à redire à M. Lefèvre ce que j'ai dit à M. Daudet « Je ne reçois pas d'argent et je n'en ai jamais reçu d'un gouvernement étranger.

L'huissier appelle M. Hamon dont les écrits et les enquêtes sur l'anarchie sont connus. A une question de Me Capinchi, il déclare : Je l'acquitterais car on a dit : Pardonnez leur, car ils ne savent ce qu'ils font (rires).

Me Torrès proteste contre de nouvelles questions.

La salle est de plus en plus houleuse.

M. Maurice Violette, ancien député rappelle l'agression dont il fut victime, un soir, de la part des Camelots du Roy.

Le docteur Vienne se présente ensuite. Il dit seulement avoir entendu Germaine Berton répondant à une question du commissaire de police lui demandant où elle avait eu son revolver : C'est un ami que me l'a donné Aucun nom n'a été prononcé, termine le témoin.

Tout ce que les journaux ont dit sur l'accusée dit Mme Suzanne Lévy, avocat, ce sont des calomnies

Germaine Berton a lutté contre la vie, a combattu pour une idée.

On revient une fois de plus au procès Jaurès avec M. Jean Longuet, ancien député.

L'audience suspendue est reprise après 10 minutes. M Pierre Hamp, homme de lettres compare l'acte de Germaine Berton à celui de Charlotte Corday.

Il compare le caractère de Germaine Berton avec celui des campagnes de « l'Action Française. »

C'est un acte de la vieille lutte entre le Roi et la République *(rumeurs)*.

Après divers incidents, le dernier témoin de la défense est introduit. C'est Séverine ; elle décline son nom et sa profession.

Le témoin raconte sa vie, elle rappelle sa jeunesse, elle dit ce qu'on lui a appris de Jeanne d'Arc de Charlotte Corday

A vingt ans elle rêva d'être une héroïne, elle rêva de ce même geste dont elle ne veut rien dire. Elle ne l'a pas accompli, elle avait une famille qui l'aimait ; or, Germaine Berton n'a pas de mère. Mme Caillaux, continue le témoin fut une petite Charlotte Corday ; elle n'en a pas toute l'auréole. Enfin Séverine acquitterait car la vengeance est par trop basse.

Lorsque Mme Séverine eut terminé, Germaine Berton se lève ; elle a les larmes aux yeux et c'est d'une voix entrecoupée qu'elle dit : Je remercie Mme Séverine, elle comprendra mon émotion, je ne puis lui en dire plus

Séverine se retire au milieu d'un silence angoissant.

L'avocat de "l'Action Française" commence...

Après cinq minutes, l'audience est reprise devant une salle comble.

D'une voix grave qui retentit dans tout l'auditoire, l'avocat de l' « Action Française » commence :

Germaine Berton est une anarchiste, on ne peut en faire le vengeur de Jaurès.

Me Le Roux continue en reprenant toutes les circonstances qui ont accompagné le meurtre de Plateau. Il suit l'instruction de l'affaire pas à pas, en montre les côtés obscurs, en fait ressortir les points faibles.

De nombreux bébés furent empoisonnés

UN MÉDECIN, UNE SAGE-FEMME, DES MERES SONT LES COUPABLES

Lyon, 22. — Il y quinze jours, sur la plainte d'un inspecteur de l'assistance publique de l'Ain, inquiet de voir se multiplier les décès de nourrissons, la police lyonnaise avait arrêté une femme Noirond, habitant Lyon, qui avait provoqué la mort de son bébé d'un mois et demi, en nourrice à Pirajoux, en lui faisant absorber du laudanum. La mère coupable avait amené avec elle, pour ce crime, une sage-femme de Lyon, Mme Forest.

Cette dernière vient de faire des aveux complets, désignant le docteur Marguot comme l'auteur des ordonnances qui lui permirent l'achat du poison précisant que ce dernier, avec sa complicité, avait à porter une lourde responsabilité pour des suppressions multiples d'enfants, soit à Lyon, soit dans l'Ain.

Le parquet de Lyon a recueilli les aveux de plusieurs mères qui eurent recours aux offices du médecin et de la sage-femme. Curieux détail : il y a près d'un an, le docteur Marguot avait été mêlé à une affaire de cocaïne et de morphine. Il s'était procuré ces drogues pour les revendre à une femme André, condamnée pour ce délit. Le docteur avait soutenu que sa signature avait été imitée sur le sordonnances employées par la femme André pour se procurer du poison

M. Jourdain, juge d'instruction, a fait arrêter le docteur Marguot.

A 64 ans, après 20 ans de souffrances et de soins inutiles, ayant les épaules soudées et les bras ankylosés, j'ai été guérie en deux séances et veux que tous ceux qui souffrent le sachent.

Comme je crois que ma guérison est une des plus belles que vous ayez eue, je tiens à la publication de mon cas par reconnaissance envers vous et pour rendre service à ceux qui souffrent du même mal que moi.

Depuis vingt années, alors que j'ai maintenant 64 ans, je souffrais dans les deux bras et dans les deux épaules qui étaient ankylosées. Je ne pouvais plus ni me laver, ni me coiffer, et si je me servais d'un bras ce n'était qu'en le soulevant avec l'autre. **Je ne pouvais dormir.** Dans le jour, avec le travail, j'arrivais à me dérouiller un peu. *Depuis la guerre*, les choses ont été de mal en pis. **Je devenais de plus en plus soudée des épaules.** Le lendemain de mon premier traitement chez vous, après une bonne nuit, ce qui était déjà une belle surprise, j'étais *toute changée*, je pouvais le lendemain matin faire mes cheveux moi-même et me laver comme autrefois. Dans la journée, j'étais tout étonnée de pouvoir travailler sans gêne dans mes mouvements et sans rien sentir. **A la deuxième fois, j'étais guérie.** A *mon âge*, je ne me croyais plus guérissable et je ne reviens pas encore de ma guérison. Je ne sais comment vous remercier. Signé : Madame Piquet, à Oignies-Garguetelle, près Carvin (Pas-de-Calais).

Erreur de Traitement Guérison en 3 jours

Depuis un an, je souffrais d'une sensation de barre un peu au-dessus de l'estomac. Cela m'était venu subitement, pour ne plus me quitter depuis le début. Cette douleur était très gênante. On pensait à une maladie d'estomac. Je me suis privé de fumer depuis un an et ai suivi un régime sévère, supprimant tous les corps gras et acides. Rien n'y fit. Le mal était toujours le même. Comme cette douleur, ou plutôt cette barre, se manifestait en tout temps, sans rapport avec l'heure des repas, vous avez tout de suite pensé à une **névralgie** et essayé votre traitement. Bien m'en prit, je fus tout de suite soulagé. Encouragé, vous avez continué et, après le troisième jour de traitement, je n'ai plus rien senti. Je suis heureux de dire adieu à tous mes régimes et à toutes mes privations. Merci de tout cœur. Signé : Henri Corrion, 24, rue des Phalempins, à Tourcoing.

Ces belles guérisons ont été obtenues à l'Institut Anti-Arthritique qui fonctionne au 67 de la rue Barthélemy-Delespaul, à Lille. On sait que le traitement appliqué dans cet établissement est d'une efficacité extraordinaire et donne des résultats remarquables dans des cas de rhumatismes, goutte, sciatique, considérés depuis des années comme désespérés et incurables. Il permet de traiter les rhumatismes musculaires et articulaires, vieux ou récents, de toutes les jointures et de tous les membres, les névralgies faciales, lombagos, maux de reins arthritites, douleurs intercostales, etc... Il est inoffensif, bon marché, et quelques minutes suffisent à son application. Il n'y a aucun régime à suivre.

Les malades peuvent venir à la consultation, dont le prix est de 10 francs, tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; les dimanches de 8 heures à 12 heures. Ils peuvent se faire accompagner de leur médecin habituel.

Les « Traitements modernes de l'Arthritisme », ouvrage fort intéressant à lire, est envoyé gratuitement sur demande.

L'Institut sera fermé le jour de Noël et le jour de l'An seulement.

RESPONSABILITE EN MATIÈRE MÉDICALE

UN JUGEMENT INTERESSANT RENDU A LILLE

Dans notre numéro du 15 courant, sous la même rubrique, nous avons tenu nos lecteurs au courant d'un procès intenté par M. M... en paiement de dommages-intérêts contre M. le docteur V..., pour responsabilité du décès de sa femme des suites de l'accouchement.

Le tribunal de Lille, rendant son délibéré, a rendu à l'audience d'hier le jugement suivant : Il déclare recevable l'action intentée par M. M..., que représentait Me Moithy, mais, suivant les conclusions de Me Bataille, avocat de M. le Dr V..., il estime que les faits qui lui étaient reprochés dans les conclusions adverses : manque d'asepsie et imposition de garde-malade suspecte, ne peuvent en aucune façon, constituer la faute résultant du quasi-délit de l'article 1382 du Code civil. En conséquence, le tribunal a débouté M. M... de sa demande et l'a condamné aux dépens.

DES VOLEURS D'AUTOS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS

Angers, 22. — A la suite de patientes recherches et d'une longue filature, la police mobile d'Angers a arrêté le nommé Moing Louis-Marie et son complice, Rabjean Clément.

Le premier se rendit coupable de nombreux vols d'automobiles et le second maquillait les voitures volées. Les méfaits avoués sont au nombre de sept.

UN DRAME TRÈS ÉTRANGE CHEZ LES FOUS

Amiens, 22. — M. Bucquoy, juge d'instruction s'est transporté à Dury, à l'Asile départemental d'aliénés, pour enquêter sur la mort mystérieuse survenue le 23 Octobre, du jeune ingénieur le Wissasse, âgé de 26 ans, trouvé agonisant dans sa cellule avec un mouchoir enfoncé dans la gorge. Le suicide avait paru vraisemblable, mais le malade ayant la camisole de force ne put pas prendre le mouchoir et le porter à sa bouche. Les circonstances de la mort restent donc mystérieuses.

Le surveillant de nuit, Edmond Druche, âgé de 61 ans, a été inculpé d'homicide par imprudence et l'instruction continue.

UNE EXPOSITION INTERNATIONALE D'AVICULTURE A LIÈGE

La Société Royale « Union Avicole » de Liège, organise les 19, 20 et 21 janvier prochains, son exposition internationale d'aviculture, sous le patronage de la Fédération Nationale d'Aviculture de Belgique et la haute protection du Roi et de la Reine de Belgique.

Clôture des inscriptions : 1er janvier : programme adressé sur demande par M. René Parent, 22, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix.

Le temps d'aujourd'hui

Temps médiocre, éclaircies et averses ou giboulées Nouvelles pluies Vent de Nord-Ouest à Ouest 6 à 7 mètres.

LE SUICIDE DU JEUNE PHILIPPE DAUDET

UN TÉMOIN A ENTENDU PUIS, DE SUITE, A VU

Paris, 22. — Le brigadier Riboulet, de la police judiciaire a entendu aujourd'hui un témoin de l'affaire concernant le suicide du jeune Philippe Daudet. C'est un vendeur, employé chez un marchand de nouveautés, 126, boulevard de Magenta, qui se nomme Jules Zafran et est âgé de 45 ans.

Etant devant son étalage, le samedi, jour du drame, M. Zafran se souvient que vers 13 h. 30, il remarqua un taxi qui venait de la rue Lafayette. La voiture s'arrêta brusquement sur la chaussée devant lui. Quelques secondes auparavant il avait nettement perçu le bruit d'une détonation. Il remarqua alors que le chauffeur après avoir tourné autour de sa voiture croyant à l'éclatement d'un pneu s'était rendu compte de quelques chose d'anormal en se penchant par la portière et s'était mis à la recherche d'un agent. M. Zafran s'approcha alors de la voiture et constata qu'un jeune homme vêtu d'un pardessus s'était suicidé.

L'ACQUITTEMENT DU SECRETAIRE DU SYNDICAT DES INSTITUTEURS

Paris, 23. — M. Glay, secrétaire du syndicat des instituteurs, était traduit hier devant le Conseil de discipline pour « avoir attaqué le chef *de l'Etat au congrès du 6 août* ».

L'affaire traînait depuis quatre mois et semblait abandonnée, quand elle rebondit la quinzaine dernière.

M. Glay fut appelé chez le rapporteur de l'affaire le 2 décembre. Il eut ainsi connaissance du mémoire introductif et constata que les motifs d'enquête étaient beaucoup plus un procès du syndicalisme universitaire qu'une affaire de *discipline professionnelle*

L'Inspecteur d'Académie fit le procès très vif du syndicat des fonctionnaires. Le Conseil de discipline admit par 20 voix contre 9 une motion décidant de n'appliquer aucune peine disciplinaire à M. Glay, instituteur 2, rue de la Guadeloupe, à Paris.

FOURNITURE D'ENGRAIS AUX AGRICULTEURS SINISTRÉS

Le Ministre des Régions Libérées met à la disposition des cultivateurs sinistrés du nitrate d'ammoniaque et de potasse venant d'Allemagne. Cet engrais renferme : 7.5 % d'azote nitrique ; 7.3 % d'azote ammoniacal ; 28.3 % de potasse sous forme de chlorure de potassium.

Il a l'inconvénient de se prendre en masses dures et il nécessite un concassage énergique au moment de l'emploi.

Il est livré en vrac, sans être concassé, par 10 ou 15 tonnes, au prix de 100 fr. les 100 kilos : le montant de la livraison est imputée sur dommages de guerre.

Passez les commandes de suite à M. le Directeur des Services Agricoles du Nord, 99, rue d'Esquermes, à Lille, dans la même forme que pour les livraisons de sulfate d'ammoniaque.

« EPINARD » COURRA EN AMÉRIQUE

New-York, 23. — M. Wersheimer, propriétaire du cheval français « Epinard » s'est embarqué Il a annoncé qu' « Epinard » participerait en septembre et octobre à deux courses à New-York et à une course à Kentucky, contre les meilleurs quatre ans américains.

Le projet de loi sur les loyers est adopté par le Sénat

Paris, 22. — Le Sénat, dans ses deux séances, a discuté le projet de loi sur les loyers, projet adopté par la Chambre, la semaine dernière.

Il ratifie auparavant le vote d'une pension de 40.000 fr. à Mme Curie.

Après une courte discussion générale, au cours de laquelle le rapporteur demande l'adoption du projet de la Chambre, la Haute Assemblée décide de passer à la discussion des articles.

LA SPHÈRE D'APPLICATION

L'article 1 est adopté. Il décide que la nouvelle loi s'appliquera dans le département de la Seine, dans les communes d'une population totale d'au moins 4.000 habitants, dans celles où le recensement de 1921 accuse soit un accroissement de la population municipale, soit un accroissement du nombre des loyers et dans les régions libérées, quel que soit l'importance de la population, jusqu'au 1er janvier 1921 et pour les baux à loyers des locaux d'habitation.

L'article 2 qui fait de l'augmentation illicite, un délit pénal est supprimé.

LA HAUSSE PERMISE

Elle est fixée par les articles 5 et 6 qui sont adoptés.

A Paris et dans les communes du département de la Seine, le prix limite du loyer basé sur les opérations décrites en l'article 4 est fixé à 75 % au dessus du prix du loyer en vigueur au 1er Août 1914, sous réserve de la faculté réservée au propriétaire d'obtenir le relèvement du prix dans l'hypothèse prévue à l'article 3

L'article 6 stipule que la fixation du prix maxima pour les villes de plus de 4.000 habitants sera faite par une commission paritaire, est adopté après quelques modifications de forme.

LE VOTE DU PROJET

L'article 7 qui met à la charge du locataire en dessus du prix limite, les nouveaux impôts, est adopté.

Sur amendement de M. SAINT-MAUR, il est décidé que le délai imparti pour l'action en réduction du bail sera de 3 mois. Tous les autres articles sont adoptés sans débat et l'ensemble du projet adopté.

Le Sénat adopte encore le projet tendant à l'extension des dispositions de la législation spéciale des retraites et secours aux ouvriers mineurs, au personnel des industries annexes, des exploitaions minières et la séance est levée.

Prochaine séance ; mercredi 26.

L'indemnité de vie chère aux petits fonctionnaires

LA SITUATION DES INSTITUTEURS RURAUX ET DES INSTITUTRICES MARIÉES

M. Deghilage, secrétaire de la section du Nord du syndicat national des instituteurs a adressé aux députés du département la lettre suivante :

« Il nous revient qu'une campagne active est faite auprès des députés pour refuser aux instituteurs ruraux et aux institutrices mariées à des fonctionnaires le bénéfice de tout ou partie de l'indemnité de vie chère.

Je ne veux pas montrer ici que l'adoption d'une pareille mesure constituerait une grave atteinte au principe de l'égalité du traitement consacré par des votes antérieurs des deux Chambres, ni combien il serait regrettable de voir créer dans l'enseignement des catégories qui pourraient par la suite entrer en opposition.

Je me permettrai plus particulièrement, Monsieur le député, d'appeler votre bienveillante attention sur ce fait que le renchérissement du coût de la vie pèse sur les campagnes comme sur les villes, que les fatigues et les difficultés de l'enseignement sont tout aussi grandes, que la non-accession aux deux premières classes pour les maîtres exerçant dans les petits postes de village leur cause déjà un sérieux désavantage et qu'en toute justice les enfants des campagnes ont tout autant de droits à l'instruction.

D'autre part le fait pour une institutrice mariée, d'avoir épousé un instituteur, doit-il entraîner un châtiment, en l'espèce une diminution de salaire.

Les femmes qui peuvent demeurer chez elles apportent à la communauté un appoint dont on a le grand tort de ne pas tenir compte.

On oublie trop que les institutrices mariées doivent s'imposer des dépenses supplémentaires pour faire tenir leur ménage Lorsqu'elles sont mères de famille, ces dépenses s'aggravent encore. Devront-elles s'interdire la maternité ?

Convaincu que vous voudrez, etc.

Paul DEGHILAGE.

Semaine du Poisson à Lille

Grande Dégustation

De succulentes fritures de poissons à l'Huile de table des Chartreux seront servies dans les dix-sept friteries de la ville de Lille.

Les nombreux clients de l'Huile de table des Chartreux apprécieront cet hommage rendu aux qualités incomparables de cette grande marque, la plus ancienne et aussi la meilleure. 9840

A PROPOS DU REVERSEMENT DES AVANCES

La lettre reproduite ci-dessous a également été adressée aux députés :

« Les instituteurs du Nord vous seraient profondément reconnaissants de vouloir bien obtenir de M. le Ministre des Finances le traitement sur le même pied que les fonctionnaires d'autres Administrations.

Il a été ordonné de surseoir au remboursement des avances des douaniers.

Le 13 septembre 1923, les reversements de la Régie, voisine des Indirectes, ont été suspendus jusqu'à ce que la question soit solutionnée pour l'ensemble des Agents de l'Etat. Mais les instituteurs continuent à payer ! Ils demandent la fin de ces hostilités. — Paul DEGHILAGE.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

La navrante affaire d'Isbergues

UNE MERE SE JETA A L'EAU AVEC SES ENFANTS

ELLE SEULE FUT SAUVEE

On se souvient de la navrante affaire d'Isbergues une mère de famille en vint, après une discussion avec son mari, à accomplir un geste horrible de désespoir.

Elle se jeta à l'eau avec ses deux enfants, elle échappa à la mort, mais ses deux enfants furent noyés et la mère criminelle, Olympe Gourdin, femme Léopold, 33 ans, a aujourd'hui à répondre de son crime devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais.

Voici d'ailleurs les faits qu'on lui reproche, tels qu'ils sont établis par l'acte d'accusation :

Depuis longtemps, les époux Léopold vivaient en mauvaise intelligence. La pauvreté régnait dans leur maison, sise au hameau de la Raupie, route de Béthune et provoquait de fréquentes discussions.

Le 22 septembre 1923, Léopold, qui est lamineur aux Aciéries de France, fit un reproche à sa femme sur l'emploi d'une petite somme d'argent. Des reproches on passa aux injures, puis aux coups. La femme, rossées par son mari sortit, affolée avec ses deux enfants, Gilbert, âgé de 7 ans et Arthur, de 9 mois, en disant qu'elle allait se jeter à l'eau ; Léopold ne fit rien pour la retenir.

Elle se rendit au bord du canal et entra résolument dans l'eau, entraînant avec elle ses deux enfants. Un témoin l'a vue alors que sa tête seule émergeait de l'eau ; le cadavre de son aîné flottait sur l'eau à quelques mètres d'elle, et elle maintenait son fils le plus jeune sous l'eau.

L'alarme ayant été donnée, deux ouvriers accoururent et les retirèrent tous trois de l'eau, mais les enfants, quoique sortis les premiers, avaient cessé de vivre, seule la mère, était encore vivante.

Quand elle fut revenue à elle, elle ne manifesta aucun repentir d'avoir noyé ses deux enfants, se bornant seulement à regretter de n'être pas morte en même temps qu'eux.

Après plaidoirie de Me Leblanc, Olympe Gourdin a été acquittée.

Cette affaire clôt la dernière session de l'année.

LE NEUVIÈME CONGRÈS DES PÊCHEURS A LA LIGNE

Le neuvième Congrès de la Fédération des Pêcheurs à la ligne du Nord et du Pas-de-Calais, aura lieu à Lille, salle des fêtes de l'Université, 9, rue Auguste Angellier (près de la place de la République), ce dimanche 23 décembre, à dix heures. Il sera présidé par M. le délégué du Ministre de l'Agriculture, assisté de M. le Préfet du Nord, de M. le Conservateur des Eaux et Forêts à Amiens, de M le Président du syndicat central, à Paris, de M. l'Inspecteur des Eaux et Forêts à Valenciennes et de M Edmond Ory, Président du Consortium d'assainissement du Nord. L'ordre du jour est très important.

LE CHEMIN DE FER DU SUD

Paris, 22. — On a distribué aujourd'hui au Sénat le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique la reconstruction à voie normale des lignes d'intérêt local de Solesmes à Avesnes et de Solesmes à Haspres, avec prolongement de cette dernière ligne jusqu'à Denain et d'approuver la modification des conditions d'exploitation de l'ensemble des lignes du groupe du Sud.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 5 % 1919

Le n. 2.251.061 est remboursable par 200.000 fr.

Le n. 1.298.557 est remboursable par 100.000 fr.

Les 2 n. suivants sont remboursables chacun par 50.000 fr. : 381.262 — 2.601.537.

Les 4 n. suivants sont remboursables chacun par 10.000 fr. : 237.272 — 474.657 — 2.612.568 — 3.043.151.

Les 6 n. suivants sont remboursables chacun par 5.000 fr. : 827.723 — 851.104 — 973.280 — 1.399.306 — 2.206.060 — 2.417.391.

LE DIAMANT VERT

Roman-Cinéma en 12 épisodes de Pierre MARODON

:: :: Film PHOCÉA :: :: **Mise en scène de l'auteur**

QUATRIEME EPISODE

Louisette Brochu, Cocotte !

— A nous ! A nous ! hurla Brahim. Et en haut, dans la maison, il y eut une galopade.

L'Aigle noir, déjà, se trouvait en haut de l'escalier. Il se jeta dans le corridor : trois ombres se dressèrent devant lui.

— Haut les mains ! fit une voix sèche.

Stupéfait, ayant perdu momentanément son remarquable sang-froid, le bandit, machinalement, obéit.

— De la lumière ! reprit la voix.

Criquet apparut avec une lampe.

Juan poussa un cri d'effroi, de colère, de stupeur. Il avait devant lui Sardac et Maubreuil ! Le bandit laissa retomber ses bras. Livide, il haletait.

— Mais oui, mon cher monsieur, c'est bien nous !... dit Maubreuil railleur. Nous avons sauté, nous avons été écrabouillés, hachés menu et cependant, nous voilà !...

L'Aigle noir avait perdu toute présence d'esprit ; sur ses jambes, il flageolait.

— Brahim, fouille Monsieur, dit Sardac.

Le Kabyle obéit et, des poches de l'homme, il sortit un revolver et un long couteau catalan.

— Vous m'oubliez ? Hâtez-vous un peu ! cria une voix calme qui monta des profondeurs de la cave.

Juan tressaillit ; il avait reconnu la voix de Courtenay. Mais au lieu de l'affoler complètement, la certitude que sa troisième victime était vivante elle aussi fut le coup de fouet qui lui rendit sa merveilleuse lucidité. Il se redressa, hautain, orgueilleux, vaincu mais non abattu, et ses yeux étincelants, qui ne vacillaient plus, fixèrent ses adversaires.

— Superbe !

Maubreuil, grand amateur d'énergie, avait laissé échapper cette exclamation.

La face contractée, mais impassible, Juan attendait.

— Monsieur, dit Sardac, vous êtes venu pour le trésor... Nous allons vous conduire au trésor...

Juan laissa échapper un geste de surprise.

— Veuillez descendre à la cave avec nous, reprit Léon qui tenait un revolver de la main droite.

« Je vous ferai remarquer, ajouta-t-il, que vous êtes seul Vos deux compagnons sont réduits à l'impuissance, vous vous en doutez bien. A la moindre tentative de votre part, je vous casse la tête !...

Criquet ouvrit la marche. Juan suivit, précédé de Brahim, Léon et Pierre sur ses talons.

Dans la cave, Maurice attendait. Près de lui, sur le sol gisaient Bénito Perez et Esteban, ficelés solidement.

— Beau travail ! fit Criquet admiratif.

Du premier regard, Juan avait vu les sacs et, dans les yeux brillants du bandit, on put lire la cupidité, la rage et la déconvenue.

— Voici le trésor, fit Sardac. Brahim, ajouta l'ingénieur, veux-tu ouvrir ces sacs et les vider aux pieds de monsieur ?

Le Kabyle obéit. Sur la pile, il prit un sac au hasard et, après l'avoir dénoué, le saisissant par le fond, il le renversa. Des petits morceaux de granit, du sable et de la terre en tombèrent.

Juan eut un regard étonné vers les trois Parisiens impassibles, Brahim vida un second sac, puis un troisième, puis tous !... et ce fut bientôt, aux pieds de Juan stupéfait, un amoncellement de terre et de cailloux, petits et gros.

— Que signifie ? balbutia le bandit.

Sardac s'avança :

— Voilà tout ce que nous avons rapporté de l'Oued Merchouf dit-il avec une ironie tranquille et c'est pour la conquête de cela que vous aviez mobilisé six cents Touaregs qui n'ont pas osé nous attaquer, la crainte de nos Ouled-Sidi-Cheicks étant pour vos acolytes le commencement de la sagesse... C'est pour cela aussi que vous avez tenté de nous supprimer avant-hier et que ce soir... vous vous trouvez ici !

— Mais le trésor ? demanda Juan.

— Le trésor ? Mais, mon cher monsieur, répondit Sardac bonhomme, il est toujours à l'Oued-Merchouf.

Le bandit, qui se ressaisissait, eut un geste d'incrédulité :

— Je ne comprends pas, dit-il.

— Vous allez comprendre !... Dieu veut quelquefois que les honnêtes gens aient plus d'imagination et plus de ruse que les bandits !... Nous vous avons tendu un piège et vous y êtes tombé !

— Nous croyons avoir deviné, reprit Sardac, les différents systèmes qui ferment l'entrée du trésor. Nous avons réussi à ouvrir la première porte, mais, malgré toute notre patience, toutes nos recherches, nous n'avons pu aller plus loin. Le parchemin que vous déteniez nous manquait, il nous le fallait...

Un bruit monta du sol de la cave. Bénito Perez, aux derniers mots de Sardac, avait poussé un gémissement. Juan, suspendu aux lèvres de l'ingénieur, n'entendit rien.

Sardac continua ;

— Dans le désert, vous et vos amis, vous étiez insaisissable. Nous avons eu une idée !...

— Dis que tu as eu une idée ! interrompit Maurice.

— Si tu veux, répondit Sardac avec un sourire. J'ai donc eu une idée : faire semblant d'avoir trouvé le trésor... et simuler son transport à Biskra... Vous nous suiviez, indubitablement. *C'était ce que nous voulions* Pour vaincre votre défiance et vos dernières hésitations, nous avons ajouté un second stratagème qui a parfait le premier. Nous savions que, parmi nos chameliers, il y avait un traître, un homme à vous ou, si vous aimez mieux, à Embarek, votre allié, que je regrette de ne pas voir à vos côtés. Devant ce chamelier qui l'épiait, Brahim eut, un jour, l'idée de laisser choir, d'un des précieux sacs, deux diamants que votre homme s'empressa de ramasser...

— Bien joué ! fit Juan.

— N'est-ce pas ? répliqua Sardac. Cet hommes vous a apporté les deux diamants, n'est-il pas vrai ?... Bref, vous n'avez pas osé nous attaquer, mais vous nous avez suivis jusqu'à Biskra, espérant être plus heureux ici. Vous avez donné dans la nasse !... Vous et vos amis à portée de notre main, nous comptions bien vous reprendre le parchemin.

Malgré son dépit d'avoir été joué, Juan eut un sourire.

— Nous comptions vous reprendre le parchemin, insista Sardac, et nous emparer de vos personnes ... Tout cela est fait ajouta-t-il de sa même voix égale !...

Du coup, le bandit fut désarçonné :

— Vous avez le parchemin ? bégaya-t-il.

— Le voilà ! répondit Sardac en sortant de sa poche la grande enveloppe, jaunie ;

Juan eut un cri de bête aculée !

— Bénito ! hurla-t-il, traître !...

Sur le sol, l'Espagnol se tordait, impuissant.

— Votre acolyte n'est pas un traître, dit froidement Sardac, c'est un maladroit !

— Qui aime trop le champagne et les jolies filles ! s'écria une voix pointue, et Criquet se pencha sur Bénito. Bonjour, Félix ! dit-il avec un accent intraduisible !...

Le bandit ouvrit des yeux énormes. Il regardait Criquet et un travail se faisait dans sa pensée. Lors de l'incident de la veille, Criquet avait, en effet, joué jusqu'au bout son rôle avec une telle perfection, que l'Espagnol, tout en déplorant amèrement la perte du parchemin enfermé dans son portefeuille, perte qu'il n'avait pas encore avouée à son chef, avait cru *n'avoir eu affaire qu'à une vulgaire voleuse que la police retrouverait !...*

Sous l'apostrophe du gamin, Bénito commença d'entrevoir la vérité.

— Oui ! Oui ! disait Criquet en hochant la tête et faisant au bandit des petits signes amicaux, mais oui, mon vieux Félix c'est moi ! c'est bien moi ! Louisette Brochu !...

Bénito eut un rugissement étouffé.

— Oui ! Hein... Ça t'en calfeutre un angle ! continua Criquet, goguenard. T'as pas honte, dis ?

La mine du gamin était si drôle, son ton si cocasse, que les trois amis et l'impassible Brahim lui-même ne purent retenir un sourire.

Mais, brusquement, le Kabyle, violemment bousculé, tomba sur un genou. Juan avait profité du moment d'inattention provoqué, chez ceux qui le surveillaient, par l'entrée en scène du *petit Parisien*. D'un bond de tigre, il s'était rué sur Brahim, qui gardait la porte de la cave ; il l'avait renversé et s'élançait dans l'escalier.

Les trois amis poussèrent un cri. Un coup de feu retentit. Sardac avait tiré, mais Brahim, lestement relevé, s'était jeté à la poursuite de Juan, et, dans la crainte de blesser le Kabyle, l'ingénieur avait relevé son arme.

D'un tour de main, l'Aigle noir ferma à clef la porte de l'escalier. Ce n'était point là un obstacle sérieux, mais cela retarderait la poursuite. Il se hâtait de gagner le fond du couloir, lorsqu'il rétrograda. El Haoussine venait de se dresser devant lui Le bandit bondit alors dans l'escalier de bois qui conduisait au premier Juan comptait gagner la terrasse, d'où il pourrait facilement sauter sur le sol, la maison n'étant surélevée que d'un étage.

(A suivre)